

Chers habitants, chères habitantes,

Trois ans après un début de mandat rendu chaotique par le covid, il nous apparaît nécessaire de faire le point sur les actions menées jusqu'à ce jour. Les réalisations majeures ont concerné:

- la rénovation du toit de l'église avec poursuite sur le petit clocher cette année
- la plantation d'arbres et d'arbustes mellifères aux Terres Massin, ainsi que sur le talus du parking du cimetière
 - le sablage et la peinture du Monument aux Morts
- l'achat d'une parcelle de terrain à Philippe Dyon pour l'aménagement paysager avec stationnement sur la place du Pontot (travaux prévus pour septembre 2023)
- l'acceptation d'un devis pour la réfection du pont-bascule (lasure de la porte et de la fenêtre du petit local, peinture et remise en place des barrières, peinture de la pompe à eau) et lasure des portes du garage du tracteur
- concernant la réfection du bâtiment communal locatif, avec les aides de l'ATD et du cabinet d'architecte retenu, notre projet en est à l'état d'appel d'offres, pour des travaux programmés en 2024.

En cette période de sécheresse, je sollicite votre attention et votre civisme pour la préservation de nos ressources en eau.

Je vous souhaite à tous et toutes un bon été!

Le Maire : Alain Douard

LES BREVES

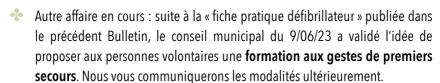
- Les **plantations d'arbres et d'arbustes** que nous attendions depuis plusieurs mois ont été réalisées sur la montée au cimetière, ainsi qu'aux Terres Massin où une barrière a été installée pour empêcher la circulation.
- Le conseil municipal du 24/02/23 a autorisé la demande de subvention départementale du dispositif « Conseils et accompagnement culturels au service des territoires » pour financer, en partie, les travaux de réfection du clocheton ouest de l'église.
- Le remplacement du réfrigérateur dans la salle communale a été effectué (l'ancien fonctionnait encore mais il gelait les aliments et les boissons à l'intérieur, sans réglage possible !). En ce qui concerne l'éclairage extérieur de l'église, le changement des ampoules en ampoules LED a eu lieu. Nous comptons bien sur une économie d'énergie et... de coût !
- Modification des **statuts du SYDESL**: Le Syndicat Départemental d'Énergies de Saône-et-Loire exerce la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité, organisatrice de distribution publique d'électricité ainsi que des compétences optionnelles en matière de réseaux et transition énergétique. Le projet de modification statutaire a pour objet d'autoriser le SYDESL à se doter de nouvelles compétences au service de ses membres et d'améliorer les possibilités de collaboration avec les non-membres. Le projet met à jour certaines dispositions ainsi que la liste des membres adhérents et leur comité territorial de rattachement.
- Suite à des problèmes de circulation dans le bas d'**Hautecour**, des panneaux « Sens interdit sauf riverain » ont été installés. On est prié de respecter la signalisation!
- Le conseil municipal, lors de sa réunion du 24/03/23, a « tenté » de définir une logique d'attribution de **subventions accordées aux associations**. Il a été établi ce qui suit :

100 € aux associations « collectives » du village,
50 € aux associations voisines du territoire,
et 35 € aux associations nationales.
Un total de 1 490 € a été inscrit au budget primitif 2023.

- Les barrières autour du poids-bascule seront replacées, mais également repeintes. Le conseil municipal a accepté le devis présenté de 2 800 €, qui concerne la peinture des portes de garage, du local de la bascule, des grilles de la bascule et de la pompe à eau.
- Nouvelle délibération de **vote du taux des taxes locales 2023**: Lors de la réunion du 24/03/23, le conseil municipal avait voté l'augmentation de 0,36% (6,64% à 7%) du taux de la taxe habitation concernant uniquement les résidences secondaires. Or, suivant la nouvelle réglementation, il n'est plus possible d'augmenter un seul taux sans augmenter les autres (à savoir taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties). Aussi, le 09/06/23, le Conseil est revenu en arrière. Il a décidé de garder les taux communaux identiques aux années précédentes, en sachant que la base d'imposition des taxes foncières a quand même augmenté de 7,1% cette année...
- Le conseil municipal a pris en compte la titularisation au 1er avril 2023 de notre secrétaire de mairie au grade de rédacteur. C'est une belle promotion méritée, puisque **Émilie a réussi son concours de rédacteur** l'année dernière!
- Pour se mettre en conformité avec la loi, nous avons établi un règlement intérieur au cimetière. Celui-ci a été adopté à la réunion du 09/06/23 du conseil municipal. Il est apposé à l'entrée du cimetière. Toute intervention à l'intérieur du cimetière est soumise à ce règlement, aussi bien en ce qui concerne les familles que les entreprises funéraires. Les tarifs des concessions, qui dataient de 2010, ont été réévalués. Nouveaux tarifs :
 - 120 € pour une concession de cave-urne pour 15 ans renouvelable, 180 € pour une concession de 2 m² pour 30 ans renouvelable.
- Le **Plan d'Alerte et d'Urgence**, en complément du Plan Communal de Sauvegarde, est en cours d'élaboration. Le registre des personnes vulnérables de plus de 65 ans se compose pour l'instant de 17 personnes, qui ont accepté de confier leurs coordonnées personnelles. Il reste ouvert à tous ceux qui auraient omis de répondre à la Mairie...
- Mine d'informations, richement documenté, le livret Sigy le Châtel un village qui se souvient de son histoire publié par la Sauvegarde du Patrimoine a été réimprimé. On peut se le procurer en mairie (prix 8 €).

En ce qui concerne **les déplacements et la mobilité sur Sigy**, malgré la plateforme WhatsApp mise en place pour installer un covoiturage entre Sigy et Salornay, notamment pour le marché hebdomadaire, il faut bien reconnaître que ce n'est pas satisfaisant. Une nouvelle étude est à mettre en place avec une rencontre entre habitants. Affaire à suivre...







C'est grâce à l'intervention de Jean-Noël Gonneaud que s'est déroulée dans l'église la délicate **opération de mise en place de la pierre d'autel** léguée par M. Francis Descombin. Ensuite, la commune a donné carte blanche à l'association de Sauvegarde du Patrimoine pour organiser son inauguration (cf. page 17).







Nous avons essuyé un **gros orage de grêle** le 11 juillet dernier. Il faut savoir que la grêle n'est pas reconnue comme « catastrophe naturelle » par les autorités et que c'est à chaque particulier de se prendre en charge. Pour une mise en « hors d'eau », le premier réflexe est d'appeler les pompiers, et ils viennent bâcher votre toiture. Ensuite, il est opportun de joindre au plus vite son assurance pour signaler le sinistre. Enfin, mettez-vous à la recherche d'un couvreur pour qu'il puisse vous établir un devis.



Chères concitoyennes, chers concitoyens,

Une nouvelle fois, 234 ans plus tard, nous voici rassemblés pour fêter ce 14 Juillet, fête Nationale, qui met à l'honneur notre République.

N'oublions jamais : le 14 juillet 1789, le peuple de Paris se soulève. De peuple « sujet », il devient peuple « acteur » de sa vie. C'est un moment fort de notre histoire. Nous mettons à l'honneur notre République et ses valeurs de Liberté, d'Égalité, de Fraternité et de Laïcité.

Nous célébrons la Liberté, celle que nous chérissons tant et qu'il nous faut chaque jour entretenir par nos actes, par nos paroles, pour qu'elle ne soit jamais menacée. Nous célébrons l'Égalité, celle qui permet à chacune et chacun de pouvoir s'épanouir et réussir dans notre pays. Nous célébrons la Fraternité, cette détermination à ne jamais laisser personne sur le bord du chemin. Enfin, nous célébrons la Laïcité, celle qui nous permet de bien vivre ensemble dans l'espace public, qui nous apprend l'esprit critique, sans jugement sur nos convictions, religieuses ou non.

Ces valeurs fondamentales sont le ciment de notre République. Mais attention, cette République est un peu comme l'air que l'on respire, quelque chose dont on ne se rend vraiment compte que lorsqu'elle se raréfie... Comme toutes les valeurs auxquelles on tient, il est important de les entretenir et de les honorer. En effet, en ces temps difficiles où la guerre se déroule à nos portes, où les intégrismes nous menacent, où les violences éclatent de toutes parts avec pillages et saccages, ces valeurs doivent accompagner nos générations et celles à venir pour relever les défis de notre pays, les défis de notre planète.

Nous devons donc faire preuve d'une vigilance extrême pour refuser toute dérive qui accepterait des droits et des devoirs pour des groupes particuliers dans la Nation, mais ce, en refusant aussi toute dérive qui aboutirait à refuser le droit à l'appartenance à la Nation à celles et ceux qui, vivant avec nous, partagent nos valeurs tout en restant fiers de leurs origines. C'est bien ici tout l'enjeu de l'adaptation parfaite entre la nationalité en termes juridiques et l'appartenance à la Nation, en termes politiques, sociaux, citoyens et donc laïcs...

L'Union européenne, rassemblée dans la diversité des pays qui la composent, doit plus que jamais défendre les valeurs de démocratie et de liberté qui sont celles de ses origines. Gardons en tête que cette liberté du citoyen est précaire et révocable, et sans cesse remise en question. Quand la situation arrive à la limite de la tolérance, le réveil est toujours tragique ! Raviver la mémoire pour que le sempiternel « plus jamais ça » ne reste pas un vœu pieux.

234 ans plus tard, la fête Nationale revêt toujours ce caractère populaire. L'expérience nous invite, individuellement et collectivement, à la plus grande vigilance face aux dérives toujours possibles. Elle nous invite aussi au plus grand enthousiasme pour construire ensemble l'avenir que nous voulons porter.

C'est pourquoi je vous invite à partager le verre de l'amitié et le pique-nique républicain à l'ombre de la peupleraie. Je terminerai par cette citation de Pierre Joliot, biologiste français au CNRS : « Le progrès naît de la diversité des cultures et de l'affirmation des personnalités. »

Vive la République!

LE PLAN DE PAYSAGE DU CLUNISOIS

L'avancement des travaux de réflexion pour la mise en place du Plan de paysage arrive dans sa phase finale.

La communauté de communes du Clunisois a établi un livret spécifiant les objectifs de qualité paysagère. Voici une synthèse de ces objectifs et des actions indicatives pressenties.



► En complément, soutenir les actions du Projet Alimentaire Territorial (PAT).

Axe 1 : LE PAYSAGE BOCAGER, maintenir et développer le paysage nourricier

- ▶ Mettre à disposition de la CCC des moyens humains et matériels pour accompagner les exploitants à la gestion en haies hautes et à la plantation de nouveaux linéaires de haies.
- ▶ Positionner la CCC comme acquéreuse d'exploitations agricoles pour accueillir de nouveaux installants et comme acquéreuse de parcelles à proximité de la Grosne et la Guye pour que les rivières entrent dans les « communs ».
- ► Faire de la formation auprès des étudiants agricoles pour communiquer sur les modèles locaux de polyculture-élevage.
- ▶ Élaborer un « guide de la haie bocagère » à diffuser auprès des exploitants agricoles, des communes

Axe 2 : LE PAYSAGE DE LA FORÊT ET DES ARBRES, préserver et accroître le paysage ressource

- ▶ Organiser une rencontre entre la CCC, l'ONF, le CRPF et les coopératives forestières pour définir les modalités de mise en œuvre d'une vision partagée. Considérer une commune test, travailler avec les élus et les propriétaires forestiers privés pour mettre en place la gestion forestière souhaitée.
- ▶ Élaborer un « guide de gestion d'une futaie irrégulière et des taillis sous futaie » pour tous les acteurs de la forêt. Rendre publique l'expérimentation lancée à la forêt de l'Hôpital de Cluny et communiquer sur les résultats.
- ► En complément, soutenir les actions de la Charte Forestière.

Axe 3 : LE PAYSAGE ET LA PIERRE, vivre et évoluer dans le paysage patrimonial

- ► Mettre en place une Taxe d'habitation sur les logements vacants.
- ▶ Réaliser des études de revitalisation des centres-bourgs.
- ► Intégrer les nouvelles infrastructures au patrimoine existant et améliorer les mobilités actives.
- ▶ Élaborer une « charte architecturale et paysagère » comme outil complémentaire aux PLU (prescriptions sur rénovation du bâti, charte chromatique des façades, avis ABF...).
- ► In ventorier les matériaux locaux, biosourcés, les moyens de réemploi des matériaux...

Axe 4 : LE PAYSAGE DES ÉNERGIES, produire de nouvelles énergies au cœur des paysages du quotidien

- ► Inscrire l'obligation d'installation d'énergie renouvelable (EnR) en toiture pour les nouvelles constructions.
- ► Inventorier les zones artificialisées par commune, intégrant un volet paysager et environnemental.
- ▶ Inventorier les moulins présents sur la Grosne et la Guye et réaliser des études de

faisabilité. Évaluer les potentiels usages de la réhabilitation des moulins.

- ▶ Élaborer un schéma directeur éolien comme outil d'aide à la décision.
- ▶ Élaborer un Plan d'Approvisionnement Théorique incluant les débouchés boisénergie déchiqueté. Renforcer les



formations aux pratiques de l'affouage.

► Actions à construire et animer en lien avec la stratégie climat-air-énergie en cours d'élaboration.

Pistes d'actions transversales :

- ▶ Élaborer/réviser les règlements d'urbanisme communaux, en intégrant les actions retenues dans le Plan de paysage afin qu'ils participent à mettre en œuvre une vision partagée du paysage à l'échelle du territoire.
- ▶ Envisager la mise en œuvre du Plan de paysage et son accompagnement auprès des communes.

INFOS DU SIRTOM



TRIER NOS DÉCHETS AVEC PRÉCISION

Lors du conseil syndical du Sirtom réuni le 4 juillet dernier, un bilan de l'extension des consignes de tri des Emballages a été présenté : très bien mais nous pouvons encore mieux faire! En effet, il NOUS en

coûte plus de 16000 € annuels pour le traitement des REFUS DE TRI :

- > des emballages non vidés ou imbriqués (alors impossibles à traiter),
- > des mouchoirs, piles, textiles, biodéchets, cartons bruns, déchets d'équipements électriques ou électroniques (ordinateur, grille-pain...) jetés dans les points d'apport volontaire Papier (déchèterie ou magasin!),
- > divers objets jetés avec les emballages. Pour le budget de tous et la préservation de notre environnement commun, merci de votre vigilance! Vous avez un doute? Vous ne savez pas où jeter gobelets et assiettes



en carton ou en plastique (poubelle jaune)? N'hésitez pas à consulter le site du Citeo: www.triercestdonner.fr/guide-du-tri.

RECYCLER NOS DÉCHETS VERTS ET ALIMENTAIRES

Par ailleurs, il a été rappelé qu'au 1^{er} janvier 2024, nul ne pourra jeter dans la poubelle noire ses biodéchets, dont l'humidité rend l'incinération très absurde et très chère.

Le Sirtom vend à prix compétitif des composteurs en bois ainsi que des poules avec leur poulailler. Les délais actuels sont de 4-5 mois. Se renseigner en mairie ou au Sirtom en ligne ou par téléphone.





ÉTAT-CIVIL

Avant de vous donner les dernières informations, nous présentons nos excuses à Mme Mariannick Verna que nous avions oublié de mentionner dans nos nouveaux arrivants; tout le monde connaît « Marie la Brocante » qui est venue s'installer à Hautecour en octobre 2022 et s'est très vite intégrée au village. Rectificatif également concernant M. Pascal Houvet que nous avons appelé par erreur « Jacques Houet ». Excuse-nous, Pascal, d'avoir écorché ton nom!

Notre population continue d'évoluer ; nous accueillons deux nouveaux couples. M. Fabien Willot et Mme Thérèse Tomo Bela ont acheté la ferme à Hautecour ; ils n'habitent pas encore pleinement à Sigy, mais sont souvent présents chez nous. M. Daniel Degottex et Mme Nicole Damour se sont installés près de la rivière, dans l'ancienne maison de Liliane Bertrand.

Nous sommes ravis de recevoir ces nouveaux habitants et nous leur souhaitons la bienvenue dans notre petit village.

Nous n'oublions pas Cécile Crummack et sa famille à qui nous présentons toutes nos condoléances.

L'escargot

par Thérèse Symons

est à la Bourgogne, ce que la tour Eiffel est à Paris

30.000 tonnes d'escargots sont annuellement consommées en France, dont les deux tiers aux fêtes de fin d'année. C'est dire combien ce mollusque plaît aux Français. Mais qui est le premier à avoir eu l'idée saugrenue d'aller chercher cette pitance au fond d'une coquille? D'après les historiens de l'Histoire de l'alimentation, ce serait l'homme du mésolithique. En effet, cette période est marquée par un brusque réchauffement climatique vers l'an – 9.600 qui cause la disparition des mammouths et autres gros gibiers. Face à cette carence en viande, l'homme préhistorique se met à explorer d'autres sources alimentaires. Parmi celles-ci, les mollusques tant de mer que de terre. Il goûte l'escargot... et celui-ci lui plaît comme en témoignent les innombrables coquilles trouvées dans les sites préhistoriques.

Bien plus tard, les Romains se montrent tout aussi friands d'escargots. C'est d'ailleurs eux qui en lancent les premiers élevages. Ils les aiment grillés, accompagnés d'un verre de vin tandis que les Gaulois s'en régalent en dessert. Au Moyen Âge, ces gastropodes font partie de l'alimentation courante : on les sert en tant que viande maigre préparée de maintes façons. Durant les 17e et 18e siècles, ils sont quelque peu délaissés avant de revenir avec fracas sur le devant de la scène en 1814. Cette année-là, Talleyrand, ministre des Affaires étrangères, organise à Paris une réception en l'honneur du tsar de Russie. Talleyrand veut l'impressionner et lui faire goûter quelque chose qu'il n'a jamais mangé. Il confie cette lourde tâche à son cuisinier Antonin Carême, Bourguignon de naissance et de cœur. Celui qu'on appelle le roi des cuisiniers décide de préparer des escargots et de les accommoder comme cela se fait chez lui, avec de l'ail pour cacher le goût, du persil pour adoucir la vue et du beurre pour favoriser la déglutition. La recette fait merveille et il n'en faut pas plus pour que les escargots de Bourgogne acquièrent leurs lettres de noblesse culinaire.

L'appellation « escargot de Bourgogne » fait toujours référence à l'*Helix pomatia*, appelé aussi Gros blanc ou escargot des vignes. Il est reconnaissable à sa coquille blanc-crème qui peut atteindre 5 cm à l'âge adulte ; ce qui en fait la plus grande espèce de France. L'espèce était particulièrement abondante en Bourgogne autrefois. Il me revient que jusqu'aux années 1980 les escargots étaient en nombre à Sigy. On en trouvait absolument partout : sur les bascôtés des chemins, sur les murs, dans les bois et aussi dans les prés après le fauchage des foins. Lors de la sortie de la dîmerie, les gens partaient avec des seaux qu'ils remplissaient au fur et à mesure de la promenade. La plupart des habitants cueillaient les mollusques pour leurs propres besoins, certains pourtant en faisaient un à-point et les vendaient au boucher de Salornay.

Après le ramassage, commençait la corvée de préparation qui est à la fois longue et comprend maintes manipulations. Chaque famille a sa recette. En voici une glanée à Sigy.

Tout d'abord, placer les escargots dans une cage fermée de toutes parts dans un endroit frais et sombre (cave) pour les faire jeûner pendant 8 à 10 jours. Bien les laver à grandes eaux jusqu'à ce que les coquilles soient propres. Si besoin est, s'y reprendre plusieurs fois. Avant qu'il n'y ait l'eau courante à Sigy, cette opération prenait place à la fontaine du lavoir. Faire ensuite bouillir de l'eau et y plonger les escargots. Après 10 minutes de cuisson, les égoutter, les extraire de la coquille et ôter la partie extrême de l'intestin. Les mettre dans une jatte avec du gros sel et les frotter pour enlever la bave. Puis les plonger dans un court-bouillon frémissant pendant 2 bonnes heures. Pendant ce temps, faire bouillir les coquilles, les rincer plusieurs fois et en vérifier la propreté. Avant de remettre l'escargot dans la coquille, on peut laisser faire macérer l'escargot dans du rhum afin de faciliter la digestion. Farcir ensuite la coquille avec la chair et le beurre persillé.

Depuis la fin du 20° siècle, la raréfaction des *Helix pomatia* est en marche. Le ramassage excessif, la pollution, l'agriculture intensive, les produits chimiques pour protéger la vigne contribuent à leur disparition dans la nature. Si bien qu'en France, depuis 1979, on les protège en interdisant leur ramassage pendant la période de reproduction (début avril-fin juin).

Trouver des vrais escargots de Bourgogne est devenu fort difficile aujourd'hui. Pour parer à ce manque, l'espèce est massivement importée d'Europe de l'Est. Seul 1% des spécimens mis en conserve est indigène.



La pluie arrive, les escargots suivent

L'escargot aime particulièrement la

pluie car elle lui permet de fabriquer de la bave (mucus) grâce à des glandes situées au niveau de son pied. Celle-ci agit à la fois comme lubrifiant et comme colle, permettant ainsi à l'animal de ramper sur tout support, notamment vertical.

La bave est dotée d'autres « super pouvoirs » : elle consolide une coquille fêlée par le dépôt de calcite (calcaire très pur) et maintient l'escargot humide, le préservant ainsi de la déshydratation, donc de la mort. De plus, la bave sèche à l'entrée de la coquille forme un opercule qui protège l'animal de ses prédateurs (grenouilles, orvets, hérissons...).

Depuis l'Antiquité la bave est utilisée par l'être humain : appréciée comme moyen de lutte contre divers maux, notamment dermatologiques, avant d'être transformée en antitussif réputé au 19e siècle. Aujourd'hui on retrouve la bave en cosmétique. Selon ses laudateurs, elle est un précieux cocktail de nutriments hydratants, nourrissants, lissants et cicatrisants.

Si Sigy nous était conté...

Pour que le pont à bascule ne bascule pas dans l'oubli Le « poids » de l'octroi

Depuis l'Antiquité, on pèse et mesure les denrées agricoles et les marchandises avant de les vendre, grâce aux balances et aux poids. C'est en 1669, grâce à l'invention du principe de la balance Roberval par Gilles Personne de Roberval, que le pesage connaît sa première évolution.

Un officier assermenté, le peseur ou préposé, fait passer les véhicules sur la plateforme de pesage et délivre un document officiel : le bon ou bulletin de pesage. Ainsi, la pesée ne peut être contestée.

En 1799, le ministre de l'Intérieur, François de Neufchâteau, imagine la construction d'un établissement public de pesage et dès 1800, l'État impose la construction d'édifices de poids publics dans toutes les communes, une façon de moraliser le commerce.

Dans l'Entre-deux-guerres, c'est une fierté communale, un

symbole de prospérité que de s'équiper d'un pont-bascule placé bien en vue, au centre du village. Sigy n'échappe pas à l'envie d'en construire un et, après étude des différents devis et délibération du 26 iuillet et 29 aout 1931, le maire Jean Lauprêtre et le conseil municipal passent à l'action et acquièrent auprès de la société de construction d'instruments de pesage de Voiron un pont-bascule d'une force de 10.000 kg et d'un tablier de 5m sur 2m. Le matériel est acheminé en train jusqu'à Cormatin où il est pris en charge par Sigy.

La dépense s'élève au total à 16.500 Frs mise en place comprise. Pour ce faire, un emprunt sur 30 ans à 5.05% est réalisé auprès du Crédit Foncier de France pour la somme de 12 000 Frs, et 4 500 Frs sont inscrits au budget supplémentaire de 1931.

Les travaux préparatoires et le gros œuvre sont confiés à un entrepreneur de Passy, Benoit MAITRE, pour un montant total de 4353 Frs plus

1296 Frs pour les frais du vérificateur. L'affaire est rondement menée : le 10 décembre 1931, quatre mois après la première délibération municipale, le procèsverbal de la réception des travaux est signé. L'instrument se compose d'un plateau de bois mobile sur lesquels les remorques ou véhicules sont installés. Voisine, la cabine de pesage abrite le fléau du système,

avec son contrepoids coulissant actionné par un mécanisme souterrain.

À Sigy, la dernière responsable de la pesée était Mme Fussy, maman d'Odette Gauthey, qui tenait un café sur le coin de la place. Il lui suffisait de sortir de son magasin pour accomplir sa tâche. Le dernier utilisateur du pont-bascule est Jean-Noël Gonneaud qui l'a employé jusqu'à son arrêt en 1982/1985.



Aujourd'hui la survie de ce patrimoine est tributaire de son adaptation à une nouvelle fonction. Habitants de Sigy, vous qui tenez à ce témoignage du passé, n'hésitez pas à communiquer vos idées de réaffectation à la Mairie afin de lui insuffler une seconde vie.

Franck Spielmann

La plupart des informations proviennent du dossier Archives départementales 02159 10.

Terrassé par la foudre!

Je suis l'héritier d'une longue lignée de gallinacés remontant aux origines de Sigy, emblématiques en même temps de l'Église et de la France. Façonné par le maître couvreur Clerc de Crissey, j'ai été inauguré en mai 1975 à la fin des grands travaux de restauration de l'église Saint-Symphorien, en remplacement d'un ancien coq "très endommagé par le temps et les trous de balles". Je veillais sur le village, perché au sommet du clocher. Au petit matin je guettais le lever du soleil au-dessus du bois de la Motte et je pointais le bec en

permanence dans la direction du vent. Hélas, ma vie a été brève. Un coup de foudre m'a fait choir lors d'un violent orage avant mon vingtième anniversaire. J'ai été fort diminué par la chute: bec épointé, œil crevé, bréchet déplumé, ailes arrachées et pattes cassées. J'étais fichu et j'avais perdu mon statut, réduit au rang de simple volatile oxydé. On me relégua dans la cave de la mairie où je croupis depuis lors. La cloche, affectée elle aussi par la foudre,



Selfie au temps de ma gloire

Mes restes après la chute

s'est montrée compatissante et est restée aphone pendant plusieurs mois. On décida alors de me remplacer par un jeune coq plus fringuant dont on confia la réalisation à un artisan animalier. Pour éviter tout nouvel avatar, il fut surmonté d'un paratonnerre efficacement pointé vers le ciel.

Denys Piret

Mon élégant successeur



Merci aux contributeurs IMAGE : p 1, 8, 9 © C. Crouzet - p 5, 6 © N. Raphanel - p 6 © É. Tirand - p 15 © famille Gauthey - p 16 © archives Sauvegarde du Patrimoine - p 17, 18-19 © D. Piret - p 18-19 © C. Spielmann - p 20-21 © Club du Vieux Château - p 22 © Sauvegarde du Patrimoine.

La parole aux associations

Vie du Foyer Rural

Pour le foyer, l'année s'ouvre avec l'Assemblée Générale mais elle

démarre vraiment avec la Fête des Jonquilles qui est

toujours une petite aventure collective. Les jonquilles étaient une fois

encore au rendez-vous 2023 et la fête a été un beau succès malgré le blizzard du premier dimanche, rattrapé par la douceur du deuxième qui a permis au groupe Trad en l'air de nous offrir une ambiance musicale appréciée. Qu'ils en soient remerciés, ainsi que tous les bénévoles qui ont travaillé avec efficacité et bonne humeur malgré les petits oublis et coups de stress inévitables dans cette organisation finalement assez complexe.









En mars, le spectacle retenu à Belleville-en-Beaujolais a malheureusement été annulé en dernière minute, un des deux artistes s'étant blessé. La conférence "Travail et consommation" a réuni une trentaine de personnes en avril, ouvrant sur une discussion animée.

La sortie du mois de mai nous a fait (re)découvrir Pérouges avec un guide tombé du Moyen Âge en plein XXI^e siècle pour nous conter la grande et la petite histoire du bourg.





Après un excellent déjeuner au charmant restaurant d'Ambronay "Le Pressoir", nous avons rejoint Jujurieux pour une longue visite du musée des Soiries Bonnet, commentée de façon très vivante par une guide passionnée. L'usine de transformation de la soie, créée en 1855 par Claude-Joseph Bonnet, est un témoignage exceptionnel de l'essor des manufactures au XIXe siècle, accueillant plus de 1000 ouvrières en pension au summum de sa production. Fermée en 2001, elle a conservé ses infrastructures et ses machines intactes, ce qui permet aux visiteurs de mieux comprendre la fabrication des soiries et le quotidien des ouvrières.

L'été étant une période d'activité intense dans le Clunisois, comme dans tous les territoires touristiques, on s'interrogeait sur l'intérêt de programmer des activités supplémentaires. Au village lui-même, pas moins de 4 événements associatifs étaient programmés en juin, hors foyer. Dans un souci de coordination des calendriers et de disponibilité des adhérents, nous avons choisi de suspendre nos activités et d'éviter la surcharge de bénévoles partagés par nos associations et je ne doute pas que cette décision a été approuvée par nos adhérents.

Le vide-grenier sera donc le temps fort de la saison estivale avant que l'automne nous retrouve réunis pour partager de nouveaux moments de convivialité, de solidarité et de culture.

À bientôt! Jacques Beaumier



CLUB DU VIEUX CHÂTEAU DES AÎNÉS RURAUX DE SIGY-LE-CHÂTEL

Bonjour à toutes et tous,

Nos après-midis jeux accueillent quelques fidèles joueuses et parfois même quelques gourmands! Et permettent de garder un lien précieux parmi d'autres activités...

Les adhérents et invités du Club du Vieux Château ont été mobilisés pour deux événements importants :

événements importants :

La Paëlla le 23 avril a été très appréciée des convives et généreusement confectionnée par Roger et Glenda, adhérents de notre association... La salle Roger Borde très accueillante comme à l'accoutumée, les adhérents participants au bon déroulement de ce temps convivial, une ambiance joyeuse... Événement prévu pour augmenter les ressources du Club, et nous avons obtenu un bénéfice de 300 euros...



La Sortie annuelle du Club le 15 juin

Selon nos habitudes, voyage en co-voiturage, au long d'une route dans la campagne profonde, resserrée et sinueuse dans un décor de fermes! Arrivée dans le sud Brionnais au village de **Chatenay** pour découvrir la Maison des Vieux Métiers, rencontre très sympathique avec l'association qui fait vivre ce lieu.



avec une visite guidée très intéressante, suivie par une déambulation dans les jardins. Avant de reprendre la route, le Club a offert une boisson fraîche aux participants. Ce fut une très belle journée...



Notre prochaine activité sera la brocante au mois d'août et son stand alimenté par les dons généreux de nos adhérents...

Passez un très bon été. Très cordialement.

Dominique Darnand

La parole aux associations

Nous sommes heureux de vous informer des activités et projets que nous menons avec enthousiasme et détermination au sein de l'Association de la Sauvegarde, qui célèbrera son cinquantenaire l'année prochaine.







Pour les mois d'été, plusieurs activités étaient prévues sur notre calendrier, dont certaines ont déjà eu lieu. À commencer par la Foire aux livres et vieux papiers. Cette journée a été un grand succès avec la participation de 18 bouquinistes et d'une conteuse, ravissant les visiteurs. La journée a toutefois été écourtée par un énorme orage qui a vidé les lieux en un temps record. Plier, ranger et charger le matériel sous une pluie torrentielle ne fut pas chose

facile pour les bénévoles. Malgré cela, c'est dans la bonne humeur qu'ils se sont réunis le soir au Foyer rural pour célébrer la reprise et le succès de ce bel évènement.

Une semaine plus tard, le 17 juin, Monseigneur Rivière a béni le nouvel autel dont la pierre remonte à l'époque romane, en présence d'une belle assemblée. Cette inauguration est un événement majeur pour une paroisse, d'autant plus important que la consécration d'un autel est un fait extrêmement rare dans la vie d'une communauté. La cérémonie s'est poursuivie avec un apéritif dînatoire accompagné par un duo de cornemuse.

Les mois de juillet et août sont ponctués chacun par un concert, celui d'Eva Voce le 2 juillet et celui de Pierre Roland et son violon le 6 août. Ces concerts ont pour but de financer un stage d'initiation à la technique de la pierre sèche, ouvert à tous et organisé par l'association en 2024. Cette initiative est née d'une réflexion collective du CA sur les actions à mener à court, moyen et long terme pour assurer la cohérence dans notre projet de sauvegarde, valorisation et promotion du patrimoine castellois.

En vous souhaitant un très bel été et d'agréables vacances, Olivier DUBLY, Président de l'Association.

MAIRIE

TÉLÉPHONE: 03 85 59 44 73

E-MAIL: mairie.sigy-le.chatel@wanadoo.fr SITE INTERNET: www.sigy-le-chatel.com

PERMANENCES: Mardi 14h-17h et Mercredi 14h-17h

NUMÉROS UTILES

I5 SAMU (aide médicale urgente)

17 GENDARMERIE/POLICE (infraction)

18 POMPIERS (péril ou accident)

114 Urgences par SMS ou Fax / 112 Urgences Europe

119 Enfance maltraitée / 3919 Violences conjugales

3114 Souffrance prévention suicide

03 83 22 50 50 Centre antipoison

03 60 56 40 49 Dépannage eau - 09 726 750 71 Dépannage électricité

03 85 59 26 98 Sirtom

03 85 20 00 11 Comcom du Clunisois § Réseau social et solidaire

COMMUNICATION MUNICIPALE

Des panneaux d'affichage sont consultables au bourg (mairie) ainsi qu'à Hautecour, Corcelle et au Gué Gallet. Le bulletin communal bi-annuel *L'écho de Sigy* est disponible en mairie et sur le site Internet de la commune, où vous attendent plein d'infos et un espace où « exposer » vos photos !

SERVICES MÉDICAUX DE PROXIMITÉ

<u>Médecin, infirmière, kinésithérapeute, pharmacie</u>: Salornay, Joncy, Saint-Gengoux. <u>Maison de santé</u>: Joncy, St-Gengoux, Cluny, Cormatin

CLIC: Toutes informations sur le maintien à domicile des personnes de plus de 60 ans ou en situation de handicap: 12 rue des Ravattes à Cluny ou 03 85 59 30 60 ou clicduclunisois.com ou coord.geronto.cluny@orange.fr

LA POSTE : BAL au bourg et à Hautecour. Bureau de poste à Salornay.

MOBILITÉ

Bus Mobigo: 03 80 11 29 29 ou viamobigo.fr

Covoiturage (Salornay, croisée de Cray) : caroulecheznous.fr

<u>Transport scolaire</u>: primaire 03 85 20 00 11; secondaire 03 79 13 30 02 <u>Transport à la demande</u>: 03 85 20 00 11 ou <u>contact@enclunisois.com</u>

Plan Vélo: en mairie ou sur le site enclunisois.fr

SCOLARITÉ: Salornay (primaire, cantine, garderie). Saint-Gengoux (collège). Cluny (collège, lycée).

DÉCLARATION EN MAIRIE:

- pour l'état-civil (naissance, décès, PACS, mariage, recensement militaire dès 16 ans...)
- pour déposer un permis de construire ou de démolir
- pour des travaux de création ou d'extension de surface
- pour changer la destination d'un local (création de gîte, de chambre d'hôtes...)
- pour construire une piscine
- pour modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment (vasistas...) Attention, à Sigy l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France est souvent requis.

PASSAGE DU CAMION POUBELLE:

<u>Vendredi matin</u>: poubelle grise pour les ordures ménagères. <u>Un vendredi matin sur deux (cf. calendrier du Sirtom distribué chaque année)</u>: poubelle jaune pour tous les emballages, sauf gros cartons bruns. Hormis la veille au soir et le jour du passage, par hygiène et par esthétique, les poubelles doivent être stockées sur la propriété de chacun.

DÉCHETTERIE DE SALORNAY (carte obligatoire)

<u>Hiver (1/11-31/03)</u>: mardi 9h-12h, samedi 9h-12h et 13h30-17h. <u>Été (1/04-31/10)</u>: mardi, jeudi 8h30-12h, samedi 8h30-12h et 13h30-17h30. <u>Attention</u>: horaires aménagés « canicule » jusqu'au 26/08/23 inclus.

POINTS D'APPORT VOLONTAIRE VERRE & PAPIERS:

entre le bourg et Hautecour au bout du chemin de la Coquille (+ point textile-chaussures) et au Gué Gallet.

DÉCHARGE DE HAUTECOUR (uniquement taille de haies et gravats) : Accessible 7j/7. Demander les clés à la mairie ou chez M. Gauthey au bourg.

BOULANGERS AMBULANTS: mardi et jeudi matins; le mercredi après-midi, un boulanger livre du pain bio sur commande.

BIBLIOTHÈQUE DE SALORNAY (prêt gratuit) : ouverte les lundi (16h-18h), mercredi (10h-11h), jeudi (16h30-18h) et samedi (10h-11h30).

ARMOIRE À LIVRES : au 76 rue de Saint-Gengoux ; on peut y piocher de quoi lire et y déposer des livres en bon état que l'on a envie de partager.